



Berne, le 18.12.2019

---

## Information

# Régale des sels: décharge des permis d'importation par le Da

---

À l'importation, les marchandises soumises à la régale des sels sont assujetties au permis (cf. [www.tares.ch](http://www.tares.ch) / Remarques / [Régale des sels](#)).<sup>1</sup>

Les Salines Suisses SA, Pratteln<sup>2</sup>, délivrent des permis d'importation à cet effet, qui doivent être déchargés manuellement par le bureau de douane<sup>3</sup>. Cela entraîne une charge logistique pour les partenaires de la douane, qui augmente encore lorsqu'il y a plusieurs importations via différents bureaux de douane.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le processus sera adapté de façon à permettre aux destinataires agréés de décharger eux-mêmes, en procédure Da, le permis des envois soumis à la régale des sels (cf. le processus détaillé à l'annexe VII de la [description des processus applicables aux destinataires et expéditeurs agréés](#)<sup>4</sup>).

Les destinataires agréés principalement concernés seront informés directement de la modification par la direction de l'Administration fédérale des douanes. La restitution de permis déposés auprès des bureaux de douane a lieu en commun accord entre le destinataire agréé et le bureau de douane de contrôle.

D'autres informations sont disponibles sous [Contact AFD](#).

Voir aussi [Postes frontière et bureaux de douane, heures d'ouverture](#) ainsi que [Publications relatives aux destinataires et expéditeurs agréés](#).

---

<sup>1</sup> Voir la notice [Règles et procédures relatives à l'importation de sel en Suisse](#) des Salines Suisses du 03.02.2014.

<sup>2</sup> Ou l'Amt für Volkswirtschaft, Vaduz, pour les importations dans la Principauté de Liechtenstein

<sup>3</sup> Décharger = la quantité importée est déduite de la quantité autorisée.

<sup>4</sup> Disponible sous: [www.douane.ch](http://www.douane.ch) / Documentation / Formulaire, notices et publications / Relatives aux destinataires et expéditeurs agréés